Nations Unies S/AC.37/2001/23

Conseil de sécurité

Distr. générale
23 février 2001
Français
Original: anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant la situation en Afghanistan

Note verbale datée du 20 février 2001, adressée au Président du Comité par le Représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant la situation en Afghanistan et a l'honneur de se référer à la note du Président datée du 19 janvier 2001 concernant les mesures nationales visant à appliquer la résolution 1333 (2000) du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de Malte a l'honneur de transmettre le texte de l'ordonnance 22 (2001), intitulée « United Nations Sanctions (Taliban) Amendment Regulations, 2000 », qui applique dans leur intégralité les dispositions de la résolution 1333 (2000)*.

---

* On peut consulter un exemplaire des « Amended Regulations » au bureau S-3055 du Secrétariat.

01-26485 (F) 260201 260201